

même temps qu'il... France la déesse... elle peut compter dans le concours auquel elle a pour cette année... le Cabinet affirmant... le jour solennel des prochaines élections sénatoriales.

DISCOURS DE M. GAMBETTA

Voici le texte du discours prononcé par M. Gambetta, au cercle de l'Athénée à Marseille.

Mes chers concitoyens, Je n'ai pas voulu passer par Marseille sans m'y arrêter quelques heures au milieu de mes amis, et m'entretenir avec eux de notre situation politique.

Nous avons conjuré une crise dont les conséquences eussent été désastreuses pour notre pays. Nous sommes aujourd'hui en possession du pouvoir, régulièrement, librement, avec des administrateurs républicains placés à tous les services publics.

Et pourtant je ne suis pas tout à fait rassuré. Ceux qui me connaissent savent qu'autant je suis optimiste pendant la lutte, aux heures de péril, autant je deviens inquiet après la bataille, aux heures de repos. Pourquoi? Parce que je redoute avant tout l'orgueil du succès, une faiblesse commise par notre parti, un coup de tête de quelque nature, une machination perfide de quelque coterie d'intrigants. Soyons patients et stratèges, mes chers amis. Ne nous laissons pas, une fois les maîtres du terrain, de courir sus à l'ennemi, sans nous inquiéter de ceux que nous laissons derrière nous et qui, au moment où nous nous y attendrions le moins, feraient feu sur nos troupes et profiteraient de nos imprudences. Au contraire, je demande à mon parti de faire une halte, de se maintenir dans les positions conquises, de les fortifier, de les palissader, de les rendre inexpugnables.

Oh! je ne me fais point d'illusions. La victoire n'est pas décisive encore, et je comprends les impatiences de cette vaillante démocratie à laquelle j'ai voué mon existence; mais, pour le salut même de la République et de mon pays, je suivrai toujours cette politique de raison, de méthode, de résultats certains et réels qui consiste à utiliser toutes les circonstances, à éviter toutes les fausses alertes, à ne mettre le pied que sur un terrain solide, reconnu, dont la propriété nous demeure acquise pour jamais (Applaudissements.)

En 1869, dans ce même cercle de l'Athénée, il fut échangé entre mes amis politiques de Marseille et moi des paroles que je n'ai pas oubliées. Nous jurâmes tous de servir avec amour la cause républicaine. Nous l'avons toujours servie avec un dévouement sans bornes, nous l'avons défendue avec la fermeté et la franchise que commande la situation, nous l'avons défendue avec la franchise que commande la situation, nous l'avons défendue avec la franchise que commande la situation, nous l'avons défendue avec la franchise que commande la situation.

Dès cette époque, dont j'aime à me souvenir, je vous disais ici: « Je suis un homme de gouvernement, et non pas un homme d'opposition; ce que je veux, c'est l'avènement au pouvoir de la démocratie française, car un an de pouvoir est plus fécond que dix ans d'opposition héroïque. » Aujourd'hui, je vous le répète, plus pénible encore est ma conviction d'aujourd'hui: je veux le maintien du pouvoir entre les mains des républicains, car le pouvoir pour toujours est préférable à quelques jours d'opposition stérile.

Voilà pourquoi il faut que la majorité actuelle de la Chambre, qui est républicaine, d'une manière sérieuse, irréprochable, croyez-moi, il faut que la majorité de la Chambre soit ministérielle, afin que nous arrivions à janvier 1870 sans secousse, sans accident, et que nous disposions de la majorité sénatoriale. (Assentiment unanime.)

Mes chers concitoyens, mes amis, ne diminuons pas les forces de la démocratie, ne nous séparons pas, soyons les serviteurs unis de la démocratie nationale. Par votre cohésion, par la convergence de vos efforts, facilitez à vos mandataires l'œuvre de libération et de consolidation qu'ils ont entreprise, qu'ils meneront à bonne fin, soyez-en sûrs, grâce à votre patriotisme, grâce à votre sagesse. (Applaudissements.)

La Chambre des députés, les conseils généraux, les conseils d'arrondissement, les conseils municipaux, possèdent une majorité républicaine. Dans un an, nous aurons également la majorité dans le Sénat, si les élections sont faites sous un ministère républicain, et si je compte sur le bon sens du pays pour permettre à ce ministère de rester au pouvoir, de même que le ministère peut s'attendre au dévouement de la majorité parlementaire, dans le même but.

Quand on sera à l'abri des manœuvres réactionnaires d'un Sénat hostile au suffrage universel, quand nous pourrons marcher avec confiance à de nouvelles conquêtes, nous aurons bien mérité de la France et de la République. Mais jusqu'à ce moment, je vous le répète, pas de témérités, pas de dissidences, pas de fautes! Faisons une halte et restons campés sur les positions conquises. — (Bravos.)

Facilitez leur tâche aux administrateurs que la République vous a envoyés. Ils donneront justice à vos légitimes revendications, à la condition que vous contribuerez au maintien de l'ordre, au respect du gouvernement, à l'observation scrupuleuse des lois.

« Je bois, en terminant, à la conservation du pouvoir par les républicains. » — (Applaudissements.)

LETRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 9 janvier 1873.

La Chambre des députés et le Sénat ont eu, hier, leur séance de réouverture. Vous avez pu constater par la lecture du compte-rendu, combien les gauches ont des idées de conciliation, ces belles idées que leurs organes préchent tous les jours.

Les présidents provisoires ont abusé du privilège que leur donnait leur âge pour prononcer des discours agressifs, au lieu d'ouvrir purement et simplement l'assemblée et la session ainsi qu'il est d'usage, et ce qu'on n'avait jamais vu depuis longtemps, M. Desseaux, président de la Chambre des députés, a eu le triste honneur de rappeler à l'ordre M. de Cassagnac bondissant sous les épithètes de mauvais goût que M. Desseaux distribuait à l'empire qui n'était pour rien cependant dans la réouverture des Chambres.

Enfin, ces messieurs croient avoir servi la République en provoquant les applaudissements de quelques républi-

ains exagérés. Que ces bravos leur soient légers!

On n'est pas encore parfaitement fixé sur le résultat définitif du vote de dimanche. A gauche on chante victoire; on dit: nous avons jusqu'ici, là et là encore, mais on ne dit pas ce qu'on a perdu. Il est constant aujourd'hui que les radicaux ont cependant subi plusieurs défaites sensibles et sans chercher bien loin, dans le département de Valenciennes, qu'ils affectent de considérer comme infodé à M. Naquet, les amis de cet ex-député ont subi, le 6 janvier, un échec analogue à celui que lui-même avait subi le 14 octobre.

Ce qui se passe dans ce département démontre que lorsque les conservateurs ne s'abandonnent pas, ils triomphent quelles que soient les violences, les illégalités et toutes les autres manœuvres employées par les républicains.

Il n'est pas exact que le général de Geslin, commandant la place de Paris, soit appelé à commander la subdivision militaire de Valenciennes. Le ministre se réserve d'appeler l'honorable général prochainement à la tête d'une division et il a désigné pour Valenciennes le général Forgerolles, chef d'état-major du 7^e corps d'armée. Le général Forgerolles est le bras droit de M. le duc d'Aumale et il est tout naturel que notre ministre, composé d'orléanistes, appelle ce général à la situation militaire importante de Valenciennes. On prétend que les républicains ne sont pas plus satisfaits de ce choix qu'ils ne l'étaient, du reste, quand il était question du général de Geslin. Ils feraient leurs observations à MM. les ministres sans doute, mais le général Forgerolles n'en sera pas moins nommé.

Décidément M. de Pléoc, sous-gouverneur de la Banque de France, qui avait eu, en 1871, sa part d'établissement du pillage et des fureurs des commandeurs, ne pouvait trouver grâce devant nos radicaux.

Il ont, enfin, obtenu, après de longues hésitations de la part de M. Léon Say, la révocation de M. le marquis de Pléoc. Mais ils n'ont pu obtenir de faire nommer à un de leurs amis. C'est déjà quelque chose. L'Officiel enregistre, ce matin, la nomination de M. Larssonnier régent de la Banque à la place de M. de Pléoc qui est nommé sous-gouverneur honoraire. Voilà, n'est-ce pas, une belle fiche de consolation.

M. Léon Say semble, du reste, commencer timidement l'épuration du personnel de son département. Voilà déjà deux receveurs particuliers de sacrifiés, lisez appelés à d'autres fonctions; un grand nombre d'autres ont été déplacés, comme leçon, avec discrétion. Dans tous les ministères, on bouleverse tout, on modifie tout, espérons que les services publics n'en souffriront pas comme ceux des postes qui, pour peu que cela dure, ne fonctionnera plus du tout.

M. Gambetta est de retour à Paris. Il n'est pas, croit-on, aussi satisfait qu'on a bien voulu le dire de ses débuts dans la diplomatie.

Il a beau être l'ami de M. Crispin, ce dernier est encore plus l'ami de M. de Bismarck et il l'aurait fait sentir à M. Gambetta, non pas avec la finesse italienne, avec une lourdeur toute germanique. Nos républicains ne sont pas heureux en Italie. L'année dernière, M. Jules Simon avait fait à Florence un voyage des plus inutiles et il est probable que cette année, la vigilance de M. Gambetta n'aura pas d'autre résultat que de lui procurer un peu d'agrément.

Toujours pour faire plaisir aux radicaux et pour éviter une interpellation sur l'affaire de Limoges qui pourrait avoir pour lui de graves conséquences, le cabinet de la majorité, sous la pression du comité des 18, avait résolu la destitution de l'honorable général Ducrot. Mais voilà que le général, qui n'a rien à se reprocher réclame à son tour une enquête; il crie à l'injustice et déclare vouloir se laver dans l'opinion publique des odieuses imputations portées contre lui par les radicaux. Il faudra donc quand même en venir à l'enquête, ce que le cabinet redoute le plus.

En attendant, l'Officiel est resté muet ce matin et il est probable que le général Ducrot réclamera une enquête sera conservé absolument comme on avait voulu l'en arracher pour éviter la même enquête. N'est-ce pas que ce ministère est étonnant, mais nous sommes en république n'est-ce pas, et cette raison lui suffit pour que tout soit admirable.

Savez-vous quelles sont les premières fêtes couronnées ayant obtenu de l'impératrice Victoria la décoration nouvelle que'elle a créée: la couronne des Indes? L'impératrice d'Autriche et l'impératrice Eugénie ont reçu hier le brevet qui les fait membres de cet ordre impérial. Les nouvelles qui nous parviennent de Rome, à la dernière heure par dépêche télégraphique, annoncent que le roi Victor Emmanuel est mort aujourd'hui vers deux heures de l'après-midi.

La mort du roi d'Italie est dans les circonstances actuelles, un véritable malheur européen, et il nous touche plus particulièrement que quiconque. Il était peut-être le seul Italien qui n'eût pas oublié aujourd'hui que c'est au sang des Français que l'Italie doit d'être unie et puissante. La France avait les sympathies de Victor Emmanuel. Dieu veut que le roi successeur ne soit pas notre ennemi.

Les nouvelles de l'extérieur sont meilleures aujourd'hui. Les relations de l'Angleterre et de la Russie semblent moins tendues et il paraît à peu près certain que la signature d'un armistice est imminente entre les belligérants.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Elections du 6 janvier

Résultats généraux des élections des Cantons de Tourcoing

Voici les résultats électoraux de Roubaix dans les élections du 6 janvier:

1^{re} section, Inscrits, 321. — Votants, 410. Candidats présentés par l'Administration et élus.

1. Bonduel Gheslens-Edouard, maire, 254 voix.
2. Leconte Alphonse, marchand de lin, 244 v.
3. Desbromont Edmond, propriétaire, 233 v.
4. Haquette J.-Ete, propriétaire, 252 v.
5. Lepoutre Gustave cultivateur, 252 v.
6. Cateau Destombes J.-B. adjoint, 251 v.
7. Leconte Gastelle François marchand de lin, 250 v.
8. Dervaux Aug. cultivateur, 249 v.
9. Chombart Louis, cultivateur, 240 voix.
10. Delanoy-Catteau Henri cultivateur, 250 voix.
11. Destombes Coigne Julien cultivateur, 250 voix.
12. Destombes-Prince Michel marchand de lin, 249 voix.
13. Couvreur Charles Louis marchand de lin, 248 voix.
14. Sigaar Etienne, maître tonnelier, 246 vix.
15. Decoutogies Louis, marchand, 246 v.
16. Manessier Henri, marchand de spiritueux, 242 voix.
17. Leclercq Joseph, cultivateur, 237 voix.
18. Delachaux Pierre Antoine, propriétaire, 236 voix.

CANDIDATS DE L'OPPOSITION

1. Casier Jean-Baptiste propriétaire, 176 v.
2. Duvant Henri propriétaire, 174 voix.
3. Gasser-Destombes cultivateur, 164 voix.
4. Gheslens Louis brasseur, 164 voix.
5. Vandeputte-Debuquoy propriétaire, 174 voix.
6. Desrumaux Jean-Baptiste cultivateur, 164 voix.
7. Hénasque Louis cultivateur, 163 v.
8. au Henri cultivateur, 162 voix.
9. Desplaque Aug. cultivateur, 162 v.
10. Cateau Vanacker marchand de liqueurs, 160 v.
11. Delachaux Charles, horiculteur, 159 v.
12. Dutilleul Joseph, marchand de lin, 158 v.
13. Lepers Louis, cultivateur, 158 v.
14. Destombes Leveugle, cultivateur, 158 v.
15. Lemoine Henri, maréchal, 157 v.
16. Demazières Crochon, boucher, 157 v.
17. Leconte-Lefebvre Jules, marchand, 155 v.
18. Deschamps Charles, marchand de lin, 154 voix.

2^e SECTION Inscrits, 250. — Votants, 142.

- Candidat de l'Administration
1. Boite Louis cultivateur, 148 voix.
 2. Dessauvage Jean-Baptiste cultivateur, 139 v.
 3. Dalahousse Desiré tailleur, et adjoint, 138 voix.
 4. Delanoy Antoine propriétaire, 138 voix.
 5. Six Jean-Baptiste cultivateur 138 voix.

Il n'y a pas eu de liste d'opposition.

A Marcq-en-Barœul dix-huit membres de l'ancien conseil ont été réélus y compris le maire et les adjoints.

Résultats de Linselles

- Inscrits: 931. — Votants: 608
1. Becquart-Carrette, brasseur, 608.
 2. Ducatteau Pierre-François, rentier, 605.
 3. Lepail Jules, cultivateur, 605.
 4. Leleuvre-Daspatures, fabr. d'huiles, 604.
 5. Plat-Ollivier, cultivateur, 603.
 6. Dumortier Edrme, cultivateur, 603.
 7. Catty Pierre-Joseph, rentier, 603.
 8. Cateau Fidèle, rentier, 602.
 9. Ghesquière-Delecourt, cultivateur, 602.
 10. Delobel-Ducatteau, cultivateur, 602.
 11. Hasebroucq-Dalle, agent d'assurances, 602.
 12. Lemare Louis, cultivateur, 601.
 13. Hezonien Lucien, flateur, 601.
 14. Duquesnoy-Leroux, cultivateur, 598.
 15. Lemestre Jean-Baptiste, cultivateur, 598.
 16. Delobel Desiré, cultivateur, 598.
 17. Lepers Henri, rentier, 597.
 18. Wallart Alexandre, cultivateur, 597.
 19. d'Halloy Charles, notaire, 595.
 20. Destombes Jean-François, rentier, 594.
 21. Dupont Julien, rentier, 588.
 22. Lotigier-Bouillet, rentier

Les anciens conseillers municipaux ont été réélus à la presque unanimité des suffrages.

Une seule liste ayant circulé dans la commune, l'écart entre le 1^{er} candidat élu et le dernier a été faible (30 voix).

Dans le tirage au sort des bureaux qui a eu lieu mardi, les députés du Nord ont été classés comme suit:

- 1^{er} bureau: MM. Debuchy, Merlin; 3^{me}, MM. Amigues, Georges Brame; 4^{me}, MM. de La Grange, de Marébre; 5^{me}, MM. Joos, Masure; 6^{me}, MM. Guillemin, Pierre Legrand, Léon Reune, des Rotours, Tellier-Béthune, Sorépel; 9^{me}, MM. d'Arras, Mention; 10^{me}, MM. Louis Legrand et Plichon.

Deux agents de la police de sûreté viennent de faire une capture qui dénote de leur part une parfaite intelligence de leur difficile métier.

En 1874, Louis Carlier, un fraudeur émérite, qui possède un casier judiciaire des plus complets et des mieux assortis, fut condamné à six mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille. Mais comme Carlier avait réussi à s'esquiver et à franchir la frontière, il avait été condamné par contumace.

L'amour du clocher l'a perdu. Croyant que depuis trois ans que le prononcé du jugement avait été rendu, la police de Roubaix avait eu le temps de l'oublier, Carlier est revenu au pays, en s'entretenant des précautions les plus minutieuses. Mais à renard renard et demi et, hier, deux agents de la sûreté, qui le fliaient depuis quelques jours, lui ont très-indicétement mis la main au collet et l'ont conduit dans un endroit d'où, cette fois-ci, espérons-le, il ne parviendra plus à s'échapper.

Un négociant en vins de Tourcoing, M. Alf. Verbrouck, et un cabaretier, Joseph Segard, ont trouvé, l'avant-dernière nuit, un cheval qui errait seul, rue de Tourcoing, à Roubaix. Ils ont conduit l'animal vagabond au poste de police de la Grand-Place.

Le cheval a été réclamé hier matin par un propriétaire demeurant au Mont-à-Leux, M. Hamau, à qui il appartient.

« Qui s'expose au danger y périra » dit certain précepte. Ce précepte, So-

phie Dehaenaut n'en a pas tenu compte et c'est pourquoi, en ce moment, c'est se trouve sous les verrous.

Cette ménagère se promenait au marché, place de la Liberté et revenait sans cesse près de l'étal d'un boucher où elle avait remarqué une magnifique tranche de lapin frais. Profitant du moment où le marchand parlait avec des clients, elle fit lestement passer dans son panier la tranche, objet de ses convoitises. Si encore elle s'en était contentée! mais, point du tout. Elle diriges ses pas vers la boutique d'un autre boucher qu'elle voyait entourée d'un coup de monde. Un cœur de mouton y urdait en maître, elle l'enleva. Mais malheur à elle! car un agent de police qui l'observait, l'arrêta puis la conduisit par devant le commissaire du quartier qui ordonna qu'elle fût menée « loin des tentations du monde ».

Dans l'audience qu'il a tenue hier le tribunal de simple police a prononcé des condamnations suivantes:

Défaut de balayage	4
Yvesse manifeste	9
Violences légères	9
Outrage à la moralité publique	4
Défaut d'éclairage	1
Infraction à l'arrêté sur les vidanges	1

Dans la même audience, un marchand de lingerie de Mouvaux, nommé Edmond Vandeputte s'est entendu condamner à 1 franc d'amende pour avoir, sur le marché, annoncé sa marchandise à haute voix, ce qu'un arrêté municipal interdit formellement.

Que les marchands se le disent!

Nous rappelons que des examens auront lieu, le 21 janvier 1873, au ministère de l'intérieur, pour constater l'aptitude des candidats à l'emploi d'agent-voyer cantonal.

Nous recevons la note suivante de l'administration des postes.

Le public est prévenu que les factures simples, c'est-à-dire celles qui ne contiennent qu'un compte de vente, sans lettre d'envoi, sans avis de traites ou mentions analogues ayant le caractère de correspondance personnelle, rentrent seules dans la catégorie des papiers de commerce ou d'affaires que l'article 6 de la loi du 3 août 1875 assujettit au même tarif que les échantillons.

Par décret en date du 7 janvier, à l'avenir, les six séries de poids en fer désignées au tableau B § 2, annexé au décret du 26 février 1873, pourront être complétées par des poids de 20 grammes, 10 grammes et 5 grammes du système Dosse.

La taxe de ces poids est fixée à six centimes.

M. de Marsilly, directeur général des mines d'Anzin, vient d'être nommé membre de la commission chargée de l'étude des moyens propres à prévenir les explosions de grisou dans les mines de houille.

Avis aux ménagères: En ce moment de courtes journées, la lampe joue dans tous les ménages, qu'ils soient humbles ou princiers, un rôle important. Connaissiez-vous rien de plus insupportable que un verre de lampe qui éclate? On se brûle les mains pour enlever les tronçons, la mèche fume, il faut éteindre le luminaire et en préparer un autre.

S'il faut en croire un correspondant aimable, du Glaneur, pour éviter tous ces désagréments on plongera préalablement le verre de lampe dans un bassin plein d'eau froide, puis on mettra le tout sur le feu jusqu'à ce que l'eau soit en pleine ébullition.

Le verre qui a subi cette épreuve n'éclate jamais.

RASPAIL (Suite)

— Je serai l'homme d'action, disait Kersausie; toi tu seras le réformateur et le prophète. En attendant que la révolution soit mûre, étudie, deviens célèbre dans la science. Tes discours et tes enseignements auront plus de poids.

Depuis longtemps François s'occupait de science, et, dès la fin de l'année 1824, il avait rédigé pour l'Académie des sciences un premier mémoire sur la formation de l'embryon végétal et sur l'organisation de la fleur.

Raspail continua de présenter à l'Académie mémoires sur ses mémoires, mais dans l'unique but de prendre date. Il ne s'informait pas même de quelle nature étaient les rapports. En 1827, il fonda avec Saigy, physicien de mérite, une revue intitulée *Annales des sciences de l'observation*. Vers la même époque, tous les échos de l'Institut retentissent d'une querelle fameuse, où il intervient pour fournir à Geoffroy Saint-Hilaire ses armes contre Cuvier. L'illustre continuateur de Buffon n'eut pas les honneurs de la lutte.

Ce fut alors que la liaison de Kersausie et de Raspail vint marier, pour ainsi dire, chez celui-ci la politique à la science, et en faire deux sœurs qui devaient se prêter un mutuel soutien.

Au premier coup de feu qui accueillit la publication des ordonnances, Kersausie, les poches bourrées de courtoisies, accourut chez Raspail. Ils combattirent côte à côte durant les Trois-Jours,

avec un héroïsme que beaucoup d'autres chefs de parti ne prirent pas pour exemple.

Kersausie partit en Vendée avec son régiment et ne tarda pas, si l'on en croit un article inséré par Raspail dans l'*Ami du Peuple*, à envoyer à Louis-Philippe sa démission de capitaine.

Indigné de la perfidie du roi citoyen dans les mesures prises pour arriver à la pacification du pays, il aurait donné à cette démission la formule la plus méprisante. Kersausie, coaccusé de Raspail en 1833, et son collaborateur dans le journalisme en 1834, fut condamné l'année suivante à la déportation. Compris dans l'amnistie, mais ne voulant pas demeurer sous la surveillance de la haute police, il alla mettre son épée au service des patriotes espagnols. Jusqu'en 1848, il soutint à l'étranger la cause révolutionnaire, tantôt à Londres, tantôt en Suisse, tantôt à Naples ou à Messine. Après le bombardement de cette dernière ville, on cessa d'avoir de ses nouvelles. Raspail, surpris de ne pas le voir réapparaître en France après Février, soupçonna qu'on le retenait dans les cachots de Naples. Il en eut bientôt la certitude et fit donner l'ordre à l'amiral Baudin, par le Gouvernement provisoire, de détacher trois vaisseaux de son escadre afin de sommer la cour de Naples de rendre Kersausie à la liberté.

De retour à Paris et porté comme candidat au commandement de la 1^{re} légion, puis à l'Assemblée constituante, l'ami de Raspail échoua dans ces deux candidatures.

Nous sommes loin de la révolution de Juillet, il faut y revenir. Blessé à l'attaque de la caserne de Babylone, Raspail fut rapporté saignant à son domicile. Guéri de sa blessure et trouvant Louis-Philippe sur le pavois, il versa des larmes de colère. Ses pressentiments ne l'avaient point trompé. D'habiles escamoteurs s'exerçaient de longue date à jouer le Roi. A peine la République avait-elle montré le bout de l'oreille qu'ils la firent disparaître comme une mosaïque.

On offre à Raspail le ruban de Juillet, il le repousse avec dédain et déploie tout aussitôt à la barbe du pouvoir une bannière d'opposition démocratique.

Il proteste dans toutes les feuilles radicales. Trois jours après, on l'envoie devant les assises, comme atteint et convaincu d'avoir, par sa lettre de la Tribune, excité à la haine et au mépris mépris du gouvernement. Bientôt les débats s'engagent. L'homme qu'on veut décorer la veille s'assied au banc des prévenus. M. Jacquinet-Godard, président des assises, lui ayant adressé la parole en ces termes:

« Raspail, levez-vous! — Président, cria notre héros, est-ce que, par hasard, nous avons gardé Louis-Philippe ensemble? — Le juge reprit, interloqué de cette larde de politesse: — Accusé Raspail, levez-vous. »

Il fut condamné à trois mois de prison et à trois cents francs d'amende. Comme il n'était point obligé de se constituer prisonnier sur l'heure, il sortit de l'audience et alla tranquillement achever un cours de chimie commencé pour les élèves de l'Ecole de Médecine.

Dès les premiers mois qui suivirent la révolution de juillet, Godefroy Cavagnac, assisté de Trélat et de Bianqui, fonda la Société des Amis du Peuple. Raspail en accepta la présidence. Il consacra tous ses soins à préparer l'avènement de cette précieuse République, escamotée par les Bourbons de la branche cadette. Réprouvé d'une main les écrits séditieux, de l'autre, il distribuait des secours au peuple. On le vit organiser des consultations gratuites de tout genre et donner aux ouvriers malheureux des avocats pour défendre les intérêts, des médecins pour les soigner dans leurs maladies. Il resta à cet homme étrange, en dépit de lui-même, des instincts de charité que la religion seule inspire. Les principes de son premier maître n'ont pu s'effacer entièrement de son cœur.

Seulement M. Raspail a corrigé l'Evangile. Au lieu de dire au peuple ce que lui disait le Christ: « Souffrez, le royaume de mon Père est à vous », il ne manquait pas de lui dire, au besoin: « Prenez et mangez, tout le biftek de ce monde vous appartient. » Entre les deux maximes, il y a la distance de la terre au ciel. Dans cette pauvre tête humaine les meilleures idées se transformant et deviennent parfois des monstres. Exagérez Vincent de Paul et privez-le du rayonnement de foi, peut-être aurez-vous Robespierre.

Quelques bulletins provocateurs de la Société des Amis du Peuple furent saisis par la police. Un ordre de la rue de Jerusalem envoya visiter le domicile du président. Sous le poids d'une nouvelle accusation de tendance à changer le système établi, Raspail fut appréhendé au corps. On l'envoya au dépôt de la salle Saint-Martin, puis à Sainte-Pélagie.

Nous devons à cette première captivité ses *lettres sur les prisons*, diatribe fougueuse où il accuse d'ignominie sur toute la ligne le système pénitentiaire, et où il prend occasion de développer une foule de paradoxes, notamment au sujet du mariage des prêtres. C'était là, soit dit sans intention méchante, un des points de discipline sur lesquels M. Raspail se trouvait jadis en désaccord avec son archevêque. Ah! la question de la continence! Si le séminariste d'Avignon n'eût toujours conservé les scrupules dont parle le *Conciliateur de Vas-*

cluse, il est probable qu'il serait aujourd'hui l'un de nos prêtres les plus chastes, et que le catholicisme aurait un ennemi de moins. Prenez, avant et après Luther, tous les ennemis de la foi romaine, ils ont débouché d'abord contre cette pierre d'achoppement. M. Raspail a trop de franchise pour le nier.

La Société des Amis du Peuple n'exista-t-elle plus? celle des Droits de l'Homme lui succéda. Raspail, à peine dégagé des fers du juste-milieu, prit part aux manœuvres de l'association nouvelle, et se fit replonger dans les cachots. Napoléon Lebon, plus coupable que lui, resta libre. On ne s'expliqua jamais pourquoi.

— Mon cher, dit Kersausie à Raspail, tu passeras la vie dans les prisons; il faut changer de système. Les hommes qui se trouvent le plus en relief sont toujours pris dans la bagarre et payent pour les autres.

Je t'apporte cent mille francs. Créons un journal, combats avec la plume. Au bout de huit jours, le premier numéro du *Reformateur* s'imprime, et la guerre avec le gouvernement continue sur un autre terrain. Devenu publiciste, Raspail a contre lui non-seulement les feuilles ministérielles, mais encore tous les journaux prétendus démocratiques, dont il dévoile dans son exposé de principes, les tergiversations ou les sympathies occultes. Il accuse, par exemple, M. Canchois-Lemaire, rédacteur en chef du *Bon Sens* de caresser tout à la fois le menton de la République et le dos du système. Canchois-Lemaire s'emporte en injures.

— Permettez, dit le *Reformateur*, les gros mots ne peuvent rien. Etes-vous pour elle? Etes-vous pour lui? Deux témoins apportent à Raspail une provocation en règle.

— Fort bien, dit-il, je me battrais, si M. Canchois-Lemaire est mon ennemi; sinon, non. — Je suis votre ennemi politique! s'écrie le *Bon Sens* poussé au pied du mur.

A la bonne heure, dit Raspail, il faut s'entendre. Maintenant, compouons la gorge ou cassons-nous la tête. Vous avez le choix des armes. Le *Reformateur*, assez habile au tir, traversa d'une balle la cravate du *Bon Sens*, effleurant du même coup l'épiderme de M. Canchois-Lemaire, qui en fut quitte pour une assez jolie tumeur. Il ne cessa plus le mention de la République, et le roi citoyen, le nomma secrétaire aux archives.

Raspail a toujours été pour les situations nettes. M. Guizot, voyant le nouveau système de chimie organique obtenir l'approbation des corps savants, fit ouvrir à Raspail l'appui du ministère pour propager son œuvre, s'il voulait renoncer à tout acte politique hostile et demeurer uniquement dans la carrière de la science, si belle à parcourir pour lui. Raspail refusa. Le chef de la doctrine devait s'y attendre. Sa démarche était d'une impardonnable maladresse. A cette malheureuse époque, le génie de la corruption jetait partout et sans cesse messieurs les ministres en dehors du sens moral.

Indigné du refus de l'auteur, et sachant que l'Académie se préparait à lui décerner, pour son livre, le prix Montyon, M. Guizot réussit par intrigue et par menace, à intimider les votants.

— Je défends, dit-il aux académiciens de grossir la caisse de l'émeute! Pour mieux les décider à l'obéissance il fait au plus vite arrêter Raspail, sous prétexte d'une conspiration qui aurait eu lieu dans l'amphithéâtre de la rue des Fossés-Saint-Jacques. On n'osa point couronner un homme enfermé dans les cachots politiques.

Le jury prononça plus tard un acquittement, mais le prix était donné. M. Guizot n'empêcha pas le *Nouveau système de chimie organique* de se traduire en anglais, en allemand et en italien, mais il jeta l'auteur du livre à tout jamais dans le parti de la révolte.

(à suivre)

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 janvier. — Desire Bouche, au Cul-de-Four, cour Papon. — Omer Lanneau, Grande-Rue, cour Baes, 13. — Maria Deroubaux, rue des Anges, cour Dupont, 3. — Marie Rogier, rue de la Barille, 74. — Henri Vanhaeghe, rue Bérard, 32. — Hyacinthe Pinyon, au pont de l'Union, dans un bateau. — Blanche Chéron, rue de la Chaussée, 14. — Fébronie Liagre, rue des 7 Ponts, fort Mazure, 14. — Ernest Courbelle, Grande-Rue, cour Piélat, 4.

Du 9. — Arthur Dumortier, rue Bernard, cour Denaroc. — Berthe Dasonville, rue de l'Alouette, 20. — Albert Damae, au Hutin. — Eugénie Demeulemeester, rue de Moutoux, cour Quenoy. — Richard Derawé, rue du Moulin, cour Dascat, 23.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 janvier. — Apolline Roussel, 63 ans, soignéeuse, Hôtel-Dieu. — Pierre Garicart, 39 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Adolphe Vanherswynzels, 1 an, à l'Épave, cour Delvès, 17. — Charles Deruyck, 60 ans, Hôtel-Dieu. — Alfred Béranger,